

Un simple contrôle routier fait tomber le trafic

NOAILLES

Le 5 février 2019, à la suite d'un simple contrôle de 4 jeunes gens consommant ostensiblement leurs joints dans un véhicule, les militaires de la brigade de Noailles, assistés de la brigade de recherche de Méru, ont démantelé un trafic local de produits stupéfiants.

PERQUISITIONS FRUCTUEUSES

Les perquisitions fructueuses ont permis la saisie de 800 grammes de résine de cannabis et de 200 grammes d'herbe de cannabis. La somme de 1000 euros a également été découverte sur l'un des mis en cause.

LA TÊTE DE RÉSEAU CONFONDUE PAR DES TÉMOIGNAGES

En 3 jours d'enquête, la tête de réseau était confondue par les témoignages et éléments matériels relevés à son encontre. Les autres protagonistes, considérés comme parties prenantes dans ce trafic par le Parquet de Beauvais, étaient également poursuivis pour trafic de produits stupéfiants.

10 MOIS D'EMPRISONNEMENT POUR LE DEALER PRINCIPAL

Présentés à la Justice le lundi 11 février 2019 en comparution immédiate,

l'audience avait été reportée au mercredi 20 mars 2019. Le principal mis en cause, déjà connu et jugé pour des faits similaires en fin d'année dernière, et qui avait été placé en détention provisoire, écope de 10 mois d'emprisonnement et la révocation d'un sursis précédent de 3 mois, avec maintien en détention, et une amende de 2000 euros. Le deuxième écope de 6 mois d'emprisonnement dont 2 mois de sursis mise à l'épreuve pendant 2 ans. Le troisième se voit infliger une peine de 4 mois d'emprisonnement. Quant à la quatrième personne impliquée, elle a été relaxée. Les produits saisis, dont l'argent, restent confisqués.



C'est lors d'un simple contrôle que les gendarmes de Noailles ont réussi à remonter le trafic (photo archive).